



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 89684

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les modifications prévues pour les programmes de France 3. Le président-directeur général a annoncé une importante réduction de la tranche d'informations dans la grille 12-14 au profit d'un jeu télévisé. La société France 3 a vocation à développer l'information locale et régionale de proximité, et à promouvoir les programmes régionaux. Il n'est donc pas souhaitable d'affaiblir l'esprit de la chaîne. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage le maintien des informations régionales sur France 3 dans la tranche horaire 12-14.

Texte de la réponse

Le travail de réorganisation des grilles de programmation des chaînes du service public relève de la responsabilité de leurs dirigeants. Aussi les modifications mises en oeuvre concernant les tranches d'information régionale diffusées par France 3 relèvent-elles de la direction générale de l'entreprise. Toutefois, il convient de préciser que cette décision s'inscrit dans le cadre d'une politique de renforcement de l'information de proximité dans toutes les régions. En effet, un nouveau « 12/13 », mis à l'antenne à compter du lundi 27 février propose un tour d'horizon inédit et complet de l'actualité locale et régionale du jour. Ce nouveau rendez-vous, conçu sur le modèle du « 19/20 » dont le succès n'est plus à démontrer, sera visible sept jours sur sept et à terme 365 jours par an. En outre de façon plus générale, la réorganisation qui a été engagée répond à la volonté de mieux favoriser la complémentarité avec les autres chaînes du groupe et ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France 3 est un maillon essentiel. Le travail de négociation du deuxième contrat d'objectifs et de moyens qui liera France Télévisions et l'État permettra, du reste, de conforter l'identité des chaînes du groupe public et, tout particulièrement, de rappeler le rôle spécifique de France 3.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89684

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2924

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4439